

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-212/SG/IAM portant admission au bénéfice de la retraite d'un adjudant-chef de la garde territoriale.

n° 74-212/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

1 février 1974

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro

25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef Moussa Hamad, mle 397, en service au détachement du corps urbain de Djibouti, ayant accompli vingt-cinq années de services effectifs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 10 février 1974. Il sera rayé des contrôles à la même date, Il recevra le certificat de libération.